

COMITE INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(CILSS)

RAPPORT ANNEXE

*LES ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES
D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES*

Consultant :

Monsieur Georges SANOGO

Ouagadougou, le 10 juillet 1985

RAPPORT ANNEXE

LES ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

CONSULTANT :

Monsieur Georges SANOGO

Ouagadougou, le 10 juillet 1985

LISTE DES RESUMES

	PAGES
EXPOSE INTRODUCTIF	5
ENTRETIEN CILSS	6
" CENTRE AGRHYMET.....	7
" INSHA	9
" ABN	10
" HYDRONIGER.....	12
" ALG	14
" CBLT	16
" CEBV	18
" CIEH.....	20
" IPD/OAS.....	22
" MULPOC.....	24
" OCLALAV	25
" OFFICE DU NIGER	27
" OICMA	29
" OMVG.....	31
" OMVS.....	33

RESUME INTRODUCTIF AUX ENTRETIENS AVEC LES RESPONSABLES DES OIG

L'objet de ma visite a été introduit auprès de vous par une lettre du Secrétaire Exécutif du CILSS qui me charge d'une mission de consultation aux fins d'établir un document de base à la réunion qu'il souhaiterait organiser en vue de parvenir à la forme de coopération qui assurerait les meilleures chances de succès aux OIG qui concourent à la lutte contre la sécheresse et la désertification dans le sahel par les OIG qui concourent à l'action.

Les termes de référence de l'étude couvrent entre autres prestations,

- la collecte d'une documentation juridique sur les institutions concernées ;
- une analyse comparée des objectifs et des actions des OIG en vue de dégager éventuellement les actions de duplication et de complémentarité possibles entre elles ;
- Une étude des possibilités de coopération dans l'objectif d'une rationalisation et d'une utilisation optimale des ressources dans un cadre appropriée et souhaitable qui pourrait procéder de l'échange permanent d'informations à des modalités de concertation et d'actions plus poussées.

En droite ligne, ces préoccupations m'amènent à vous demander à disposer :

- des textes institutionnels et leurs modificatifs
- du programme du biennal écoulé avec la liste des actions qui ont été réalisées et avec l'appui de quelles sources de financement ;
- du programme en cours et les projets en cours d'exécution ou financés et avec l'appui de quelles sources de financements ;

enfin les perspectives de votre OIG.

En second lieu il serait très utile de recueillir votre sentiment personnel sur la forme de coopération entre les OIG que vous estimez la plus souhaitable ainsi que les modalités de son application préservant les préoccupations de chacune d'elles, avec le maximum d'efficacité.

le mandat général du CILSS de lutter contre la sécheresse et la désertification ouvre un domaine d'intervention très vaste dans lequel les manifestations du fléau prennent des formes nombreuses et diverses. Le Secrétaire Exécutif du CILSS est conscient de l'étendue et de l'importance de la tâche. Le CILSS est déterminé à gagner la bataille contre la sécheresse et la désertification.

Mais aussi le CILSS est convaincu de ce que la victoire est une affaire de la sous-région et partant des Etats et de leurs OIG. C'est pourquoi le CILSS voudrait favoriser la synergie des initiatives par la recherche d'une cohérence des politiques d'approche, une harmonisation efficace des stratégies et une coordination sélective des actions des OIG qui ont les mêmes préoccupations que lui.

C'est l'objet de la réunion à laquelle vous serez conviés prochainement et dont je suis chargé d'ébaucher les premières bases de discussion.

Enfin le Secrétaire Exécutif du CILSS aimerait connaître quelle époque avant la fin de l'année 1985 pourrait rencontrer votre accord pour la tenue d'une telle réunion.

M. Georges SANOGO.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC THIAM ET DRABO

1 – BASE ADMINISTRATIVE

L'initiative du CILSS de promouvoir la forme de coopération la plus adaptée entre les Organisations Intergouvernementales (OIG) pour relever les défis de la sécheresse et de la désertification dans le sahel a été confortée par la 20e session du Conseil des Ministres tenue du 15 au 17 janvier 1985 à Nouakchott, qui a recommandé de poursuivre l'effort de coordination et d'harmonisation et si possible, d'élargir le champ aux Organisations Intergouvernementales de la sous-région.

Le Secrétaire Exécutif du CILSS conscient de l'importance du sujet avait entrepris les démarches nécessaires auprès de l'US-AID pour le financement d'une étude qui pourrait être le point de départ de la possible et nécessaire coopération entre les OIG de la sous-région qui ont des préoccupations communes avec le CILSS, afin d'éviter les duplications coûteuses.

La réunion des OIG à Niamey en février 1985 avait manifesté le même souci que le CILSS dans une approche un peu différente avec la création d'un Secrétariat des OIG et la désignation de chef de file dans divers secteurs clés d'activités. Le CILSS s'est vu confier la responsabilité de chef de file des ressources en eau et sous-chef de file de l'agriculture après l'ADRAO.

2 – OBJECTIF DU CILSS

L'objectif du CILSS est de formuler une étude de base devant aboutir à la cohérence par la concertation dans les actions des OIG couvrant le domaine relevant du mandat général du CILSS.

On s'attachera notamment aux préoccupations en matière de :

- Autosuffisance alimentaire;
- Hydraulique;
- Lutte contre la désertification;
- Energie (économie d'énergie : déboisement, énergies nouvelles et renouvelables);
- Recherche appliquée au domaine du mandat du CILSS;
- Formation de masse;
- Technologie et infrastructure d'accompagnement (communications notamment).

3 – STRATEGIE DE LA COOPERATION

La forme de coopération souhaitable doit rechercher à instaurer une harmonisation efficace des programmes et une coordination sélective des projets qui visent à promouvoir une stratégie de lutte adaptée à la ligne de front de la sécheresse et de la désertification dans le sahel.

Elle doit nécessairement favoriser les échanges d'information et la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience.

Elle pourrait définir un cadre formel de consultations périodiques et systématiques permettant d'opérer les rapprochements des programmes aux fins d'établir un programme global de lutte contre la sécheresse et la désertification dans le sahel.

La concertation et au besoin la collaboration du CILSS dans l'exploitation des sources de financement sur la base du programme commun assurerait les meilleures chances de succès de la lutte avec la perspective d'ouvrir les motivations d'une coordination dans l'exécution des programmes, et d'induire une meilleure gestion des compétences techniques et une économie appréciable des ressources.

4 – REMARQUES DIVERSES

On a insisté sur le fait que l'objectif du CILSS ne vise pas à se substituer à quelques OIG que ce soient, celles-ci conservent leur spécificité. Le CILSS recherche à parvenir à une harmonisation des complémentarités dans le cadre de son mandat de manière à préserver toutes les chances de succès de la lutte contre la sécheresse et la désertification au sahel.

Il a été souligné que la succession dans les responsabilités des OIG est un risque qui réduit les chances de la poursuite des actions continues.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE AGRHYMET

Le Centre Régional de Formation et d'Application en Agrométéorologie et Hydrologie opérationnelles, en abrégé Centre AGRHYMET, a été créé en application de la résolution n° 1 CILSS/74 du Conseil des Ministres du CILSS. Son siège est à Niamey en République du Niger.

C'est une Institution spécialisée du CILSS.

Les attributions du Centre visent :

- la formation des spécialistes en climatologie, agrométéorologie, hydrologie opérationnelle, instruments et informatique ;

- la collecte, le traitement et la diffusion des prévisions et avis d'alertes agrométéorologiques et hydrologiques ;

- la recherche appliquée à l'amélioration de la production du monde rural ;

- le soutien aux services nationaux des Etats membres pour l'utilisation et la maintenance des équipements météorologiques, hydrologiques, informatiques et de télécommunication ;

- la constitution d'une documentation appropriée ;

- une collaboration étroite avec les Instituts de recherche, les sociétés d'interventions, les universités africaines et étrangères, les organismes Inter-Etats ou Internationaux de manière à favoriser la coordination de l'ensemble des activités menées au plan régional dans le cadre de l'exécution du programme AGRHYMET.

Le Centre développe ses activités à travers une structure fonctionnelle qui comprend outre la Direction Générale, une Direction de la Formation, une Direction des activités opérationnelles, une Direction des recherches appliquées, et une Direction Administrative et Financière.

Nous sommes actuellement dans la phase de développement du programme AGRHYMET. Au cours de cette période 1982-1986, il est prévu de passer progressivement au concept opérationnel des activités visées dans le cadre général du CILSS.

La période 1983-1984 a été marquée :

a) au niveau du Centre Régional par une participation active à la conférence Ministérielle du Club du Sahel en 1983, à des réunions d'experts et aux sessions ordinaires des organes du programme AGRHYMET; l'application des décisions des Instances supérieures; la poursuite de la formation; l'évaluation du suivi agro-hydrométéorologique de la campagne 1983 et la préparation de celle de 1984 ;

b) des missions d'experts en appui aux composantes nationales du programme pour la sélection des candidats aux stages de perfectionnement; la maintenance et/ou le renforcement du réseau d'observation et de télécommunication; l'installation d'ateliers de maintenance électronique et mécanique; l'évaluation de la campagne 1983 et la préparation de celle de 1984 et la poursuite de la diffusion de bulletins décennaires dans les Etats membres.

La phase à venir, dite "phase opérationnelle" couvre la période 1987-1991. Elle aura pour objectif de consolider d'une manière pleinement opérationnelle l'ensemble des actions du programme AGRHYMET.

La question de la coopération entre les OIG est extrêmement importante. Elle demande une réflexion appropriée pour pouvoir émettre un avis assez pertinent. Dans nos Pays on a fait beaucoup de diagnostics pour guérir beaucoup de maux. L'expérience que nous vivons actuellement au Centre AGRHYMET nous conduit à l'idée de la nécessité de revoir les termes de la coopération à la base des OIG d'une manière générale. Les difficultés financières que connaissent nos Etats membres et la pause que les donateurs marquent dans leurs interventions, nous obligent à étudier sérieusement le système des relations entre les OIG et à faire des propositions concrètes face au blocage de fonctionnement de nos Institutions. Il ne fait aucun doute qu'une part importante de nos difficultés financières est liée à la multiplicité des Organisations qui ont été créées

dans des contacts donnés et pour remplir des missions déterminées. Dans le même souci et pour mieux servir les intérêts de nos Etats, il y a lieu peut-être aujourd'hui de limiter le nombre des OIG à l'essentiel Viable par l'exploration des fusions utiles et *des complémentarités opportunes*. Cette nouvelle perspective définirait des responsabilités précises dans des actions concrètes de promotions réelles sur le terrain. Cependant nous avons le sentiment que si la formulation de cette idée est toute naturelle, elle requiert une application très délicate. Il va falloir remettre en cause des situations acquises. En tout état de causes si l'on veut sauvegarder l'essentiel, il est nécessaire ici comme ailleurs, de s'arrêter par moment pour analyser notre propre condition afin de mieux scruter l'avenir.

Le Centre est jeune, à peine 10 ans d'existence. Il évolue en parfaite harmonie dans le système CILSS, avec les OIG et les Etats membres. Au lieu de rechercher à créer des structures parallèles, nous nous sommes insérés dans le corps des structure d'Etat avec une vocation significative de coopération régionale. Nous développons d'une manière générale des relations de coopération avec toutes les OIG installées à Niamey, dans le cadre de notre mission. En particulier nous collaborons très étroitement avec l'ABN à l'exécution du projet Hydro-Niger. Le CILSS a cédé 7000 m2 du domaine du Centre AGRHYMET pour accueillir le Centre Inter-Etat de Prévision (CIP). Pour ses besoins de traitement sur ordinateur, le Projet Hydro-Niger prévoit d'utiliser notre équipement informatique. Nous envisageons même d'étendre notre coopération à la formation des techniciens et fonctionnaires des Etats membres de l'ABN non membres du CILSS. Au-delà de la région nous entretenons des relations suivies avec l'ICRISAT un Institut Indien qui s'occupe de recherche agricole sur les cultures vivrières : mil, sorgho, niébé et maïs. Nous suivons les résultats de leurs expériences à travers leurs revues que nous recevons régulièrement. Notre domaine de coopération s'étend aussi aux échanges d'étudiants.

Niamey le 18 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSHA

A notre avis cette réunion pour l'heure, est une initiative providentielle dont les Organisations Intergouvernementales devraient tirer le plus grand parti. Je dirige l'Institut du Sahel depuis deux (2) ans pendant lesquelles j'ai eu à approcher de nombreux responsables d'organismes d'aide. De mes contacts, j'ai eu le sentiment que les bailleurs de fonds connaissaient mieux nos organisations que nous mêmes. Ils m'ont confirmé l'impression que j'avais du trop grand nombre d'organisations dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Je me suis laissé dire qu'en moyenne chaque Etat membre du CILSS participait à une vingtaine d'Organisations Intergouvernementales. Chaque organisation travaille de façon isolée sans aucune liaison appropriée avec les autres organisations. Cette situation risque d'aggraver les problèmes financiers des Etats qui peinent déjà à payer leurs contributions qui conditionnent le bon fonctionnement des différentes Organisations Intergouvernementales. Un donateur m'a fait remarquer que certains projets de l'Institut du Sahel étaient en duplication à des projets en cours d'exécution dans la sous-région. C'est ainsi par exemple que nous n'avons pas réussi à faire financer notre projet sur l'irrigation parce que ce type de projet s'exécutait à l'Office du Niger au Mali. De même on m'a également signalé que notre projet de développement de la pêche continentale dans une perspective sous-régionale était en application à Bouaké en Côte-d'Ivoire et à Kayedi en Mauritanie. La Côte-d'Ivoire n'est pas membre du CILSS. Par contre la Mauritanie est membre du CILSS. Aussi si ce que nous allions entreprendre au niveau sous-régional était en cours de réalisation par un Etat membre du CILSS en l'occurrence la Mauritanie à Kayedi, il aurait été bon que nous en soyons informés en même temps qu'on nous laisserait la faculté d'établir le constat de la possibilité d'une extension sous-régionale. Malheureusement tel n'a pas été le cas et toutes les informations dont nous avons pu disposer nous ont été livrées par des bailleurs de fonds. Les OIG font des duplications en présentant les mêmes projets aux mêmes donateurs et ou un même projet à plusieurs donateurs. Il est évidemment difficile sinon impossible de demander à une Organisation d'arrêter un projet en cours d'exécution pour des motifs de duplication ou d'intérêt général de quelque collectivité d'Etats qu'il soit. Voilà l'expérience que j'ai tirée de mes deux années d'exercice à la Direction Générale de l'Institut dans ce domaine.

Une réunion de ce genre si elle pouvait disposer des fonds nécessaires pour se tenir serait très utile. Elle fournirait l'occasion aux responsables des Organisations d'échanger des idées sur leurs préoccupations et leurs expériences dans la manière de traiter les difficultés rencontrées. On pourrait même tenter d'harmoniser nos programmes de travail en mettant l'accent sur les contraintes que nous connaissons dans nos domaines respectifs, et rechercher ensemble la meilleure façon de les résoudre. Ma crainte est que dans une réunion de ce genre on ne peut pas obliger une Organisation à appliquer une décision qui aurait été prise, alors qu'elle a un programme défini. Les choses se passent généralement comme au niveau des Organisations telles que l'ONU ou l'OUA où l'on prend des grandes décisions qui ne sont pas suivies d'effets.

Nous pensons que dans l'intérêt de la sous-région, il doit exister une volonté de collaboration et de coopération. On devrait avoir la disponibilité d'échanger des idées sur nos expériences, et le courage de prendre des décisions et de les appliquer correctement. Sinon on aura perdu beaucoup de temps et dépensé beaucoup d'argent sans pouvoir améliorer les conditions de fonctionnement des Organisations pour le bien des Etats et pour un mieux être de leur population. Je me souviens que l'OICMA et l'OCLALAV parlent d'une fusion depuis une dizaine d'années au moins. Je ne sais pas où elles en sont en ce moment. Par contre je suis persuadé que les deux Organisations ont perdu beaucoup de temps et d'argent dans des discussions interminables.

Nous ne voudrions pas et nous ne souhaitons pas que la réunion qui va se tenir suive cette même trace. C'est effectivement une bonne chose de se rencontrer, mais il faut avoir la volonté de poursuivre et d'aller toujours plus loin dans la concertation et la dialogue pour que les décisions qui seront prises soient exécutées d'une façon efficace. Faute de quoi nous allons continuer à entretenir les confusions qui existent dans l'exécution des mandats au plan juridique et dans les duplications des programmes et des projets dans la sous-région. Un des résultats importants que nous attendons de cette réunion, sera de préconiser probablement comment parvenir à des coordinations utiles et ou à des fusions nécessaires qui permettront de définir correctement le champ des responsabilités des différentes Organisations? Je voudrais me répéter à nouveau, les donateurs sont très conscients de tout ce qui se passe dans nos Organisations.

Je sais qu'il y a eu une réunion dans le cadre du MULPOC. Mais les choses sont très lentes à se réaliser et jusqu'ici je n'ai rien vu venir de très concret.

On devrait cependant prendre les dispositions pour ne pas faire une duplication des efforts du MULPOC.

Bamako, le 10 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DE L'ABN

A la suite de votre exposé introductif nous devons dire que votre mission auprès de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) tombe à point nommé. Lors de la réunion du Conseil des Ministres et du Comité Technique des Experts à Lagos en avril 1985, il nous a été donné le mandat de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer notamment "l'intégration des projets nationaux de reboisement et d'hydraulique villageoise en un programme régional de lutte contre la désertification" . . . En cela nos Autorités supérieures considèrent le système des eaux du bassin du fleuve Niger comme un élément tangible et disponible de la stratégie de lutte contre la sécheresse et la désertification. Le même souci anime le CILSS. La réunion prévue au mois de novembre à l'initiative du CILSS nous donnera donc l'occasion de préparer les approches d'une phase plus active de la directive du Conseil des Ministres.

L'acte de création de l'ABN entre les neuf (9) Etats membres a été posé en novembre 1980, et son siège fixé à Niamey en République du Niger. L'Autorité succédait à la Commission du fleuve Niger dont elle a pris en charge les avoirs et les obligations. La nature de notre mandat est défini au chapitre II, article 3 et 4 des actes du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement. D'une manière générale l'Autorité est chargée "de promouvoir la coopération entre les Pays membres et d'assurer un développement intégré du bassin du Niger dans tous les domaines par la mise en valeur de ses ressources". . . Notre action comporte "l'harmonisation des politiques nationales de développement dans le bassin par la réalisation de projets et programmes intégrés".

La structure fonctionnelle de l'ABN comprend les organes permanents suivants.

Le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement définit l'orientation générale de la politique de développement et arrête en dernier ressort les décisions applicables par l'Autorité. Il se réunit en session ordinaire tous les deux ans dans l'Etat membre assumant la Présidence qui est assurée à tour de rôle par les Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le Conseil des Ministres prépare les sessions du Sommet et contrôle les activités du Secrétariat Exécutif. Le Conseil se réunit en session ordinaire une fois l'an dans le Pays en exercice à la Présidence le Président du Conseil des Ministres suit la rotation de la Présidence du Sommet.

Le Comité Technique des Experts est composé de représentants des Etats membres. Il prépare les sessions du Conseil. Il se réunit sur convocation du Secrétaire Exécutif suivant un calendrier approuvé par le Conseil.

Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de l'Autorité. Le Secrétaire Exécutif administre les services techniques et les Institutions de l'Autorité. Il est chargé de l'application des décisions en vue de la réalisation des objectifs de l'Autorité. Il peut négocier des prêts et recevoir des dons avec l'approbation du Conseil des Ministres. Le Secrétariat Exécutif développe ses activités à travers d'une part, deux Institutions spécialisées qui sont hydro-Niger conçu sous la forme d'un projet, et le Fonds de Développement du Bassin du Niger (FONDAB) institué par un Protocole entre les Etats Membres de l'ABN le 21 novembre 1980. Le FONDAB a pour fonction de collecter les ressources financières nécessaires à la réalisation des objectifs de l'ABN et de garantir l'exécution des projets.

Le plan de développement prospectif du bassin du Niger publié sous la cote CFN/S/-II/GA-80, expose les idées maîtresses de notre action au plan régional et au niveau des Etats membres. A court terme les priorités portent sur :

- le programme de régularisation du débit du fleuve Niger par des aménagements du lit principal et des systèmes connexes ;
- des actions sanitaires de salubrité dans le bassin ;
- le programme d'urgence sahélien d'assainissement de zones et d'exploitation des eaux de surface et des nappes souterraines ;

— des études fondamentales de base dans les domaines socio-économiques, et sur le cours du fleuve, les transports et la navigation;

— la recherche appliquée et la constitution d'une banque de données;

— des études prospectives des programmes à moyen terme. Les actions visent à améliorer la gestion du système des eaux du bassin du Niger d'une manière équitable et en conformité aux intérêts des Etats membres; l'auto-suffisance alimentaire des populations notamment dans les Pays du sahel; l'utilisation rationnelle de la force hydraulique; l'alimentation en eau des populations urbaines et rurales; les possibilités de navigation sur le fleuve Niger et ses affluents.

A moyen terme le plan prospectif prévoit la réalisation et l'extension des projets du programme de la phase I.

Le Budget de fonctionnement du Secrétariat Exécutif de l'Autorité est alimenté par des contributions sur une base égalitaire que les Etats membres s'engagent à verser régulièrement chaque année.

Le PNUD, l'ACDI, le FAC, l'US-AID, l'OPEP, la RFA et le FED ont contribué substantiellement à la réalisation du plan de développement prospectif. Ils se proposent de mettre à la disposition de l'ABN environ 20 millions de dollars. Déjà le PNUD, l'OMM, l'OPEP et la CEE apportent une assistance technique et financière au projet hydro-Niger. L'ACDI, la Banque Mondiale, l'OPEP interviennent dans le cadre de la réalisation du programme d'interconnexion électrique en Afrique de l'Ouest et du Centre. Des programmes d'hydraulique villageoise et pastorale et de reforestation dans le bassin du fleuve Niger sont à l'étude des partenaires traditionnels de l'ABN.

Il faut déplorer cependant que les contributions des Etats membres ne parviennent plus régulièrement. Le fonctionnement de l'Autorité s'en ressent terriblement. Cette situation ne permet pas de tirer le meilleur parti de ses ressources humaines et de ses équipements. A cela il y a certainement de multiples raisons auxquelles il faudra nécessairement trouver des solutions appropriées. La réunion du mois de novembre nous permettra, nous voulons l'espérer, d'établir autant une coopération fructueuse à laquelle nous sommes tout disposés, mais aussi les voies et les moyens pour assurer un meilleur fonctionnement à nos Institutions.

Niamey, le 19 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR D'HYDRO-NIGER

Nous vous remercions pour l'exposé introductif sur l'objet de votre mission, et nous voudrions vous confirmer avant toute chose que Hydro-Niger est un projet spécifique qui s'inscrit dans l'orientation générale de la politique de développement de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Le projet tire son existence d'un accord passé en 1979 entre l'ANB et le PNUD, avec la mission expresse de mettre en place et de gérer les installations de prévision hydrologique dans le ressort territorial de l'Autorité du Bassin du Niger. Notre Agence d'exécution du système des Nations Unies est l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM).

La structure fonctionnelle de la Direction Générale comprend :

1. — La Direction du Centre Inter-états de Prévision est chargée de la gestion du système hydrologique du bassin du fleuve Niger.

2. — Le réseau de collecte des données se répartit sur les huit (8) Pays membres. Il comporte un Centre Inter-états d'études hydrologiques et huit Centres Nationaux de prévision hydrologique des Etats membres qui drainent à travers 65 stations les données en temps réels. Les prévisions sont faites à partir d'un modèle mathématique traité sur ordinateur. Les résultats sont diffusés vers les Centres Nationaux des Etats membres à l'usage des services de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Navigation fluviale, de la gestion des barrages, de la protection contre les inondations.

Les relevés portent essentiellement sur le niveau de l'eau et la pluviométrie, pluvard et à la demande des Etats sur les autres capteurs de la qualité de l'eau.

Au plan des réalisations des centres Nationaux la situation est la suivante :

- trois (3) Centres sont achevés;
- trois (3) Centres sont en cours d'exécution avancée;
- deux (2) Centres sont encore au stade des décisions administratives définitives.

Notre objectif souhaitable est de parvenir à constituer une banque de données au service des utilisateurs, à la mise à jour et à l'amélioration de nos modèles de prévision. Nos informations nous parviennent des satellites à l'état brut. Nous les analysons. Nous les traitons et nous les présentons sous une forme consommable que les Etats reçoivent simultanément. Les délais de prévision sont parfois assez longs, cependant certaines prévisions notamment dans le bief du fleuve Niger ne demandent que quelques jours. Ce sont somme toutes des délais compatibles aux besoins d'information des services agricoles.

La première phase de notre projet se termine en 1986 qui marque aussi le départ de la seconde phase. Au plan technique cette extension pourrait se traduire par le passage des modèles de transformation à des modèles mathématiques de propagation. Ceux-ci permettraient de prévoir l'évolution des crues du fleuve en un point donné à partir des relevés effectués en amont.

Nous menons aussi une action de formation et de soutien aux services nationaux d'hydrologie.

Notre budget est financé par une contribution de l'ABN au titre du fonctionnement, et une assistance financière de l'OMM, du PNUD, de l'OPEP, et de la CEE essentiellement pour les investissements.

En matière de coopération nous entretenons de bonnes relations avec certaines Organisations Intergouvernementales, notamment le CILSS par le canal du Centre AGRHYMET. Le Centre nous a donné une partie de son domaine pour l'édification des bâtiments du Centre Inter-états de prévisions. Nous y envoyons également des étudiants. Nous utiliserons ses unités de traitement informatique. De notre côté nous avons installé des pluviomètres dans la perspec-

tive de leurs besoins d'information. Signalons que sur les parties prenantes à notre projet, les trois (3) Etats membres du CILSS accueillent environ 50% de notre réseau de collecte. Avec la commission du Bassin du lac Tchad (CBLT) dont tous les Etats membres sont membres du projet, nous développons des bonnes relations de coopération. Nos rapports sont très étroits avec les Etats membres dans le domaine de nos compétences qu'il s'agisse des services nationaux ou des projets qu'ils ont en exécution. Ainsi au Niger nous couvrons le réseau d'information en temps réels des stations du projet ONCHOSERCOSE. Pour tout dire nous sommes ouverts à toutes les formes de coopération dans la sous-région. Notre station de réception peut porter huit cents (800) stations de collecte réparties sur un rayon de 2 000 à 3 000 km. Notre disponibilité de coopération technique s'étend à toute cette couverture.

Nous avons le désir de mettre nos possibilités techniques à la disposition d'autres bassins fluviaux suivant la procédure administrative obligée de l'ABN dans les limites géo-politiques de ses attributions et selon les termes de référence de notre projet.

Cette réunion du mois de novembre à l'initiative du CILSS, est une occasion favorable pour nous, de faire connaître ce que nous pouvons donner aux autres Organisations Intergouvernementales et ce que nous espérons recevoir d'elles pour améliorer notre contribution à l'ABN et au reste de la sous-région.

Niamey, le 19 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ALG

On doit garder présent à l'esprit que l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) fait partie de la première génération des OIG de la sous-région. Elle a été créée en 1971 par la volonté politique de trois Etats qui ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de favoriser un développement harmonieux de leurs territoires géo-limitrophes de la boucle du Niger au Burkina Faso, au Niger et au Mali. Aussi dès le départ, l'ALG a eu pour souci primordial de développer le sens de la coopération en utilisant au mieux les moyens disponibles au niveau de ses Etats membres pour induire une dynamique de développement dans la région. Le Liptako Gourma couvre une superficie de 500 000 km² avec une population de 6 millions d'habitants environ. Comme cadre de sa mission, la Conférence des Chefs d'Etat lui a défini un programme d'actions prioritaires. Ce programme s'articule suivant trois (3) axes.

— En tout premier lieu arrive l'autosuffisance alimentaire. De même que tous les pays de la sous-région, la zone du Liptako Gourma souffre d'une insuffisance alimentaire passablement compliquée avec les problèmes de fluctuation de la production liés à la persistance de la sécheresse et de la désertification.

— Le deuxième axe vise le désenclavement qui se pose d'une manière cruciale aux 3 Etats, et à fortiori au Liptako Gourma qui est une partie excentrique de confluence de leurs territoires. Cette préoccupation est réelle.

— Le troisième axe est un objectif de développement économique résultant des potentialités minières et énergétiques que la zone recèle et qui sont susceptibles de nourrir un tissu industriel pouvant contribuer pleinement à l'épanouissement socio-économique des populations du Liptako Gourma, partant des 3 Etats membres, et pourquoi pas au delà de ceux-ci.

Nos interventions dans le premier axe, l'autosuffisance alimentaire, ne sont traduites par des actions dans le développement agro-sylvopastoral, notamment la mise en œuvre de projets de "santé animale" avec une série d'actions de soutien dans la prévention et la lutte contre les grandes épizooties dans la zone de transhumance des troupeaux qui se brassent régulièrement chaque année dans le Liptako Gourma. En perspective nous négocions actuellement avec la FAO un projet de développement intégré du secteur élevage en vue de dynamiser et de réorganiser la production. Avec le FENU nous avons en cours d'exécution un projet de protection des récoltes à travers les banques de céréales en milieu rural et les organismes de commercialisation des produits vivriers. Nous menons également un projet de promotion de la culture attelée. Dans le domaine de la désertification l'effort est en cours depuis longtemps avec les actions de lutte anti-érosive et de protection des sols. Il faut regretter ici que ces actions n'aient pas été prévues dans le cadre d'un plan d'actions qui viserait à régénérer l'espace pastoral totalement dégradé dans la zone. Nous réfléchissons au problème. En matière d'hydraulique notre effort s'est concrétisé sous trois formes 9hydraulique villageoise essentiellement, et hydraulique pastorale et agricole). L'importance des ressources hydrauliques dans le bief fluvial Tombouctou-Gao nous intéresse vivement. Nos pouvoirs de décisions y ont retenu 3 barrages : Toussaye au Mali (70 000 ha de possibilités d'irrigation) Kandadji au Niger (140 000 ha), et le barrage du W à vocation de production d'électricité. Les données établies par les études de préfaisabilité que nous souhaitons vivement se poursuivre par des études d'exécution de ces barrages, augurent une solution possible au problème de l'autosuffisance alimentaire dans la sous-région.

Même si la conjoncture internationale n'est pas favorable en ce moment, il faudrait systématiquement poursuivre les études avec l'espoir d'un financement prochain des travaux d'exécution. L'ampleur, l'importance et l'impact de ces richesses le commandent.

En matière de désenclavement le Conseil des Ministres a retenu de réaliser des liaisons routières internationales entre les 3 Etats : la route internationale Ouagadougou-Kaya-Dori-Téra-Niamey, la route internationale Ouagadougou-Yako-Ouahigouya-Mopti; et près de 1000km de routes secondaires. Pour ces projets les études d'exécution sont terminées et nous recherchons les financements des travaux d'exécution. En outre depuis 1981 un vaste programme de 11 milliards de F. CFA de liaisons de télécommunications entre 19 villes du Liptako Gourma est en cours de réalisation. Une deuxième phase à venir réunira Mopti à Gao en complétant la trame. L'initiative du Gouvernement du Burkina Faso de mettre en œuvre le projet de voie ferrée du sahel qui reliera Ouagadougou et Tambao, a tout notre soutien actif. Elle nous conduit tout naturellement à nous intéresser de la poursuite du projet dans les directions d'ANSONGO au Mali, et de Dori-Niamey au Niger.

Les actions socio-économiques ont visé la réalisation d'un projet de prospection géophysique aéroportée dont nous procédons à l'interprétation des anomalies sur le terrain. Déjà l'évidence d'importants gisements de calcaire et de phosphate nous a amené à inscrire à notre programme un projet de cimenterie et un projet d'usine d'engrais phosphate. Nous faisons des efforts en direction des énergies renouvelables pour atténuer la dégradation de l'environnement, aussi nous avons un regard attentif sur les domaines d'application de l'énergie solaire et des biomasses. L'amélioration de la couverture sanitaire de la zone est une préoccupation constante qui se manifeste à travers nos actions de soutien aux formations sanitaires de base.

Il ressort de ce survol du programme de l'Autorité des actions multi-directionnelles qui laissent apparaître fatalement des duplications possibles et des complémentarités éventuelles dont les effets sont peu sensibles en raison de l'étendue du petit domaine à développer du Liptako Gourma. Il faut aussi souligner que toutes nos actions sont commandées par les Etats et pour le compte des Etats. L'Autorité n'a pas de projets à elle. Son rôle est de rechercher et de proposer aux Etats des stratégies d'intervention.

Ces projets sont l'affaire des Etats que nous assistons dans la mise en œuvre depuis l'élaboration jusqu'à l'exécution des projets.

Il est évident que dans un cadre global on relevera forcément des duplications partielles dans nos programmes avec les programmes des OIG qui mènent des actions en matière d'hydraulique comme la CEAO, le CILSS, le Conseil de l'Entente, etc. ; dans le désenclavement on retrouvera la CEAO dont c'est l'une des préoccupations majeures, le CILSS avec les routes secondaires et les pistes rurales; des projets industriels à l'ordre du jour de la CEAO, etc. Des duplications il y en aura toujours, mais le Liptako Gourma est circonscrit à une petite région qui détermine notre existence réelle en rapport aux spécificités de la zone. Et nous sommes convaincus du fait que quelle que soit l'ampleur des programmes d'hydraulique, de transport, de développement industriel dans la sous-région, il n'est pas certain que le Liptako Gourma figure parmi les priorités. Et c'est là que réside la force politique des 3 Etats membres de privilégier une zone qui sans cette décision serait vouée à la négligence et à la misère. Notre opinion est que les duplications en terme d'actions existeront toujours mais nous pensons aussi qu'il faut les résorber dans des actions de complémentarité entre les OIG. Il est donc souhaitable que les OIG réfléchissent ensemble pour dégager certaines affectations de tâches toutes naturelles. Nous recourons tous aux contributions des mêmes Etats et d'es mêmes bailleurs de fonds. Pourquoi alors ne situons-nous pas notre mandat et nos programmes par rapport à ceux des autres OIG lorsque nous les approchons.

Il y a là une situation de rente à stigmatiser. Nous sommes de l'ans que toutes les actions qui relèvent du mandat de l'Autorité doivent être exécutées avec sa collaboration, si elles ne sont pas susceptibles d'être exécutées par ses soins. Pour les OIG qui œuvrent dans le Liptako Gourma l'effort doit viser une concertation dans l'initiative des actions à mener. Par exemple en matière de désenclavement, le CILSS pourrait établir un plan de transport de la sous-région qui prendrait en compte l'essentiel des problèmes de désenclavement de la zone du Liptako Gourma. Cependant chaque OIG garderait sa spécificité et dans le cadre de cette spécificité mènerait les actions qui serait coordonnées dans un programme global établi au niveau d'une organisation plus vaste que le CILSS animerait dans le cadre de son mandat. On procéderait de même avec la CEAO, le Conseil de l'Entente, etc. C'est là où la coopération deviendra intéressante et elle évitera aux OIG de présenter les mêmes projets aux mêmes sources de financements sans être sûres d'un succès.

Nous pensons que certains OIG doivent accepter d'élever le débat pour que nous puissions au-delà de la gestion quotidienne verser de plus en plus dans la réflexion sur les perspectives d'avenir. Notre condition ne changera pas de sitôt. La sécheresse est là, nous composons avec elle. Allons-nous toujours tendre la main en implorant aujourd'hui 1 million de tonnes de céréales, demain 2 millions de tonnes, et dans cinq ans 10 millions de tonnes ? Nous avons des moyens à notre portée. Il faut les exploiter efficacement.

Il y a beaucoup à dire sur le sujet, je dirai en guise de conclusion que cette réunion est indispensable. Elle doit instaurer un débat riche et ouvert sans engagement formel et contraignant. On y échangerait des informations et des idées, et on envisagera l'avenir sans tomber dans le travers des grands ensembles qui veulent tout faire tout de suite.

J'aimerais faire une suggestion au sujet de la date de cette réunion que je souhaiterais voir se tenir après le mois d'octobre, faute de quoi elle risquerait d'interférer avec les réunions des Chefs d'Etats.

Ouagadougou, le 17 mai 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DE LA CBLT ET SES COLLABORATEURS

A la suite de l'exposé sur l'objet de votre mission auprès du Secrétariat Exécutif de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), je voudrais au nom de tous mes collègues saluer l'initiative heureuse du CILSS et vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Nous accueillons très favorablement les intentions et la finalité qui ont inspiré le projet de réunion au mois de novembre, des Organisations Intergouvernementales dans le but de réaliser une plate-forme de coopération.

La CBLT a été créée le 22 mai 1964 par une convention et les statuts y annexés, signée à N'Djaména entre les Etats riverains du Lac Tchad : le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad. Son siège fut fixé à N'Djaména. La 5ème conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission tenue en avril 1985 à Lagos, a décidé des arrangements pour susciter l'adhésion de la République Centrafricaine où les principaux fleuves du système des eaux du Bassin du Lac Tchad prennent leur source.

"Les Etats Membres affirment solennellement leur volonté d'intensifier leur coopération et leurs efforts pour la mise en valeur du Bassin du Lac Tchad" à l'intervention de la CBLT qui dispose de pouvoirs juridiques très étendus pour gérer les eaux du Bassin en particulier l'utilisation des eaux superficielles et souterraines pour la satisfaction des besoins domestiques, industriels et agricoles, pour préserver les produits de sa faune et de sa flore, et pour réaliser sous certaines conditions les projets d'aménagement et de développement.

Les structures permanentes de la Commission comprennent les organes suivants.

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement se réunit tous les deux ans pour arrêter les orientations générales et les décisions de l'Organisation. La Présidence est tournante par ordre alphabétique entre les Chefs d'Etat et de Gouvernement Membres.

La Commission du Bassin du Lac Tchad est composée de huit (8) Commissaires à raison de deux (2) par Etat membre. La rotation à la Présidence de la Commission suit celle des Chefs d'Etat et de Gouvernement. La CBLT se réunit en session ordinaire deux fois par an et en session extraordinaire à la demande conjointe de deux (2) Etats membres. La Commission traduit en termes d'action les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernement et s'assure de leurs bonnes exécutions.

Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution. Il fonctionne sous la responsabilité d'un Secrétaire Exécutif assisté d'un Adjoint, tous deux nommés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Ils exercent leur autorité sur sept (7) Divisions : Affaires administratives et financières, Comptabilité, Agriculture, Elevage, Pêches et Forêts, Ressources en Eau, Génie-Civil et Télécommunications. Toutes les Divisions sont dirigées par des experts nationaux ressortissants des Etats Membres.

Le Secrétaire Exécutif gère le Fonds de Développement de la CBLT institué par une convention signée à Yaoundé le 22 octobre 1973, entre les Etats Membres.

La Division de l'Agriculture est chargée de promouvoir dans les Etats membres, la formation des encadreurs, des vulgarisateurs de base en agriculture et foresterie, des machinistes agricoles au Centre International de Formation Agricole de Ngala au Nigeria; et la vulgarisation appliquée dans des Centres Agricoles de développement des cultures irriguées et fruitières. L'objectif vise l'amélioration de l'autosuffisance alimentaire par l'encadrement conséquent des paysans et la vulgarisation de techniques de production des cultures vivrières plus performantes.

La Division de l'Elevage mène des actions d'amélioration et de développement du Cheptel dans le bassin du Lac Tchad à travers les composantes de l'amélioration de l'exploitation des pâturages, la protection sanitaire du bétail et l'amélioration de la gestion du troupeau, la formation des éleveurs, l'association agriculture-élevage, les aménagements d'hydraulique pastorale, et le développement de la race bovine Kouri considérée comme une bonne laitière. La réalisation des projets exécutés s'est traduite dans les zones d'action par une augmentation substantielle de l'effectif du Cheptel et la mise en place de coopératives d'éleveurs regroupant plus de 6 000 adhérents.

La Division des forêts et des Pêches s'attèle au projet de développement de Centres Forestiers autour du Lac Tchad dans le but d'arrêter la dégradation écologique et la désertification qui constituent des facteurs majeurs de la baisse de la production dans l'agriculture et l'élevage. Il s'agit de reconstituer au plus tôt le tapis herbacé et ligneux par des plantations d'arbres et une rationalisation de l'exploitation de la forêt. L'action s'appuie sur la formation d'un personnel qualifié et une sensibilisation permanente du monde rural. Pour la pêche on s'oriente vers la recherche expérimentale de méthodes de pêche plus performantes et de bonnes conditions de conservation du poisson. Le projet prévoit la formation des formateurs (Encadreurs/Vulgarisateurs), l'amélioration et la modernisation des méthodes et moyens de pêche, la préservation des stocks des espèces menacées, la réduction des pertes dues à la détérioration des produits de la pêche, et l'organisation de la distribution des produits de la pêche.

La Division du Génie-Civil et des Télécommunications s'occupe de favoriser l'établissement de routes et des liaisons de télécommunication entre les Etats membres. Elle conduit les travaux de construction et d'entretien des bâtiments et infrastructures des projets de la CBLT.

La Division des Ressources en eau est très préoccupée par les effets de la sécheresse sur la baisse du niveau des eaux de surface et souterraines dans le bassin du Lac Tchad. Les relevés des stations de contrôle seront complétés par une étude de télédétection de la zone du Lac Tchad. Les résultats d'analyse ménageront une plus grande efficacité à la stratégie de l'utilisation optimale des eaux d'une part, pour l'alimentation domestique et pour l'élevage par la réalisation de programmes de puits, de forages et des retenues d'eau, et d'autre part, pour l'agriculture et l'industrie par la construction d'ouvrages et aménagements appropriés. Il est prévu d'étudier les effets de la sécheresse sur les eaux en amont des fleuves et rivières qui alimentent le Lac Tchad pour préciser davantage l'efficacité des actions en matière des ressources en eau.

Les ressources de la Commission peuvent se décomposer en deux (2) rubriques suivant l'affectation des fonds.

— Le Budget de fonctionnement alimenté par les contributions des Etats sur une base égalitaire, a atteint en 1985 le montant arrondi de 472 millions CFA.

— Le Fonds de développement est financé par des contributions des Etats membres dans des limites maximales supérieures et inférieures de cotisations (500 millions CFA en 1985 au prorata de 75% du Nigéria, 15% du Cameroun, 5% du Niger et 5% du Tchad), et des prêts, subventions et dons obtenus à la diligence du Secrétaire Exécutif dans des conditions précisées par les textes de base de la Commission. Les principaux partenaires sont le PNUD, la FAO, la CEE-FED, l'US-AID, la France (FAC), les Pays-Bas, la République Fédérale d'Allemagne, et l'Italie.

Dans ses principes la CBLT "offre non seulement un cadre idéal de discussions instructives, mais aussi un exemple éloquent de coopérations sous-régionale et une véritable banque de données nécessaires à un harmonieux développement du bassin conventionnel". Cette réunion du CILSS tombe à point nommé parce que les donateurs ne sont plus très actifs et la CBLT a des programmes ambitieux d'amélioration des conditions de vie des populations des Etats membres. De nombreuses Organisations Intergouvernementales opèrent dans la sous-région sur la base de mandats juridiques qui ouvrent des recouvrements en raison du fait que les problèmes ne sont pas si différents d'un pays ou d'une Organisation Intergouvernementale à l'autre, surtout en cette période de sécheresse. Donc une réunion des Organisations Intergouvernementales devient un impératif qui s'impose à nous pour résoudre nos problèmes internes, et montrer un visage plus cohérent aux bailleurs de fonds par des décisions efficaces dans les duplications et les complémentarités de nos actions. Par exemple le CILSS, l'ABN et la CBLT sont trois Organisations Intergouvernementales qui recouvrent à la fois le Niger et le Tchad. On pourrait donc réaliser au moins deux économies de ressources pour les études d'approche des programmes dans les mêmes domaines de ces deux Pays et mieux, procéder à une coordination des programmes en vue d'établir un programme prioritaire et commun aux trois Organisations Intergouvernementales. La recherche du financement des projets retenus au programme commun pourrait même être laissée à la diligence d'une des Organisations Intergouvernementales qui jouirait de l'appui des deux autres dans ses démarches. Nous pensons qu'il y a là beaucoup de possibilités à exploiter pour améliorer l'efficacité des Organisations Intergouvernementales dans leur ensemble. L'intérêt est si évident que nous aurions souhaité que cette réunion soit institutionnalisée avec une périodicité qui permette d'en tirer le meilleur parti. Nous serons donc à la réunion de Novembre. Nous voudrions prier le CILSS de nous prévenir en temps opportun pour nous permettre de mieux préparer notre participation et d'arriver dans les délais requis avant le début des travaux. On pourrait par exemple nous envoyer l'ordre du jour par télégramme. Les liaisons avec la CBLT ne sont pas faciles et nous souhaiterions apporter notre contribution à la réunion.

Maroua, le 27 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE EXECUTIF DU CEBV

La Communauté Economique du Bétail et de la Viande (CEBV) est une Organisation Intergouvernementale entre les Etats du Conseil de l'Entente élargie à des Etats non membres du Conseil de l'entente et Organismes Internationaux qui désirent participer à titre bénévole à l'édification de la Communauté.

La Communauté a pour objet de promouvoir en commun dans un cadre régional la production et la commercialisation du bétail et de la viande à l'intérieur des Etats membres, entre pays membres, et pays tiers limitrophes ou non (article 5 de la convention). En substance il s'agit de faciliter et d'améliorer en permanence l'articulation producteurs et consommateurs dans la sous-région. La persistance de la sécheresse et les difficultés inhérentes ont rompu cet équilibre vers des préoccupations plus immédiates de commercialisation assurant aux populations une contribution accrue à l'autosuffisance alimentaire en protéine animale.

Dans son ensemble le programme d'intervention vise en matière de production et de santé animale la lutte contre les épizooties, la transhumance, en matière de commercialisation du bétail et de la viande le développement des échanges Inter-Etats, la structure et l'évolution des prix du bétail et de la viande.

En matière de production l'effort a porté sur la sélection génétique (bovins, petits ruminants et porcins) et sur la sélection de semences fourragères. L'essentiel de l'amélioration de la situation de la santé animale a porté dans la lutte contre les épizooties (la peste et la péripneumonie contagieuse bovine constituant les deux plus graves) et un appui aux organismes de base de la lutte dans la sous-région. Les mouvements de transhumance dans la sous-région ont été organisés suivant des études d'aménagement de l'espace agro-pastorale (points d'eaux, piste, pâturage...) qui permettent d'assurer l'alimentation des animaux dans la paix.

Dans le domaine de la commercialisation qui demeure l'objectif essentiel de la Communauté les efforts ont porté sur les études de coût de production et des études de coût de commercialisation sur les principaux axes de production et de commercialisation.

Une action permanente de collecte et de diffusion de l'information statistique sur le bétail et la viande dans les Etats membres soutend les activités du CEBV, avec comme instrument important le passeport pour le bétail.

Les activités développées dans les programmes du CEBV peuvent se retrouver dans les préoccupations d'autres OIG telles que le CILSS, la CEAO. Le problème essentiel qui se pose, c'est de parvenir à une coordination de ces mêmes volets au niveau des OIG qui les développent. Par exemple ce qui nous intéresse dans le CILSS à travers l'Institut du Sahel, c'est le programme de sélection et de transhumance, même si les approches ne sont pas tout à fait identiques. En outre dans le domaine de notre mandat on retrouve des Organisations Communautaires, des Organisations Intergouvernementales de dimensions différentes, ces Centres et Services Nationaux qui développent les mêmes sinon des actions similaires aux nôtres.

Le problème de la coopération est un sujet sur lequel on réfléchit depuis toujours pour lui trouver un sens qui satisfasse tout le monde. Les OIG qui ont leur siège au Burkina Faso sont nombreuses, mais malheureusement elles posent toutes des problèmes très complexes. Chaque OIG a ses bases politiques, et son mandat traduit ne serait qu'à l'origine, des raisons profondes qui ont incité à sa création.

Les OIG ont évolué avec plus ou moins de fortune dans la réalisation de leur mandat, le plus souvent limitées dans leur fonctionnement par des ressources que la sécheresse et la conjoncture économique internationale ne favorisent pas l'acquisition. Il y a donc beaucoup de choses à mettre en commun par les OIG qui le souhaitent, ne serait-ce qu'au niveau des programmes, avec le souci d'une plus grande efficacité dans l'action et d'une répartition optimale des ressources disponibles. Le mode de coopération serait ouvert et pourront y adhérer par la suite les OIG qui le désireraient. Dans cet esprit on pourrait concevoir un programme global qui limiterait les duplications dans les domaines de recouvrement des mandats, restant entendu que chaque OIG dans l'organisation conserve sa spécificité et éventuellement son programme hors programme commun qui complète le domaine de sa vocation propre. Il serait alors plus aisé dans

ce cadre d'utiliser d'abord parmi les OIG membres les compétences confirmées pour l'exécution des projets avant de recourir à des services extérieures à la Communauté. C'est là un moyen sûr pour réaliser de économies importantes de ressources, d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble des OIG membres, et de se ménager la sécurité d'un service satisfaisant. Pour le CEBV, c'est un avantage que la promotion et le développement du secteur élevage, constitue une préoccupation majeure de plusieurs OIG. Il serait souhaitable que ces OIG se regroupent dans une partition sous la responsabilité d'une OIG qui animerait et coordonnerait toutes les actions en la matière. On est parvenu à un consensus en matière de santé animale, il pourrait être étendu à l'ensemble du secteur élevage. Notamment le passeport du bétail initié par le CEBV est utilisé par tous les pays de la sous-région. Ce mode de coopération peut s'étendre à plusieurs autres secteurs à déterminer par nature d'activités et/ou zone géographique, sous la responsabilité d'animateurs ou plus simplement de maîtres d'œuvre pour ménager éventuellement les préoccupations des parties prenantes aux projets.

Il faut un rapprochement entre les OIG pour que chaque partie puisse s'exprimer et peut-être tirer la leçon de l'expérience en vue d'une meilleure organisation à l'avantage de toutes.

Le problème du bétail est un exemple frappant. Chaque OIG ne peut pas tout faire au risque de ne rien faire ou de tout faire mal. Voilà le dilemme !

Ouagadougou, le 21 mai 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE SECRETAIRE GENERAL DU CIEH

I - INTRODUCTION

En introduisant l'objet des préoccupations du CILSS le Secrétaire Général du CIEH a mentionné l'existence du document de la CEA sur les "Propositions visant à renforcer l'Intégration Economique en Afrique de l'Ouest". Nous sommes convenus que le domaine investigué était très étendu et le but visé assez ambitieux et probablement à la mesure de la CEA.

Il a rappelé ses échanges de vues avec le Secrétaire Exécutif du CILSS sur les possibilités de coopération entre les OIG, et il s'est félicité de la prudence du CILSS à limiter le domaine de coopération aux actions liées à la lutte contre la sécheresse et la désertification à des secteurs d'activités précis tels que :

- l'autosuffisance alimentaire;
- l'hydraulique;
- la lutte contre la désertification,
- l'énergie,
- etc...

Il a souligné que l'intervention d'un consultant extérieur était une initiative heureuse qui pouvait éclairer d'un nouveau jour la nécessaire coopération entre les OIG.

II - BASE DE COOPERATION

L'approche de la coopération doit nécessairement tenir compte au sens du Secrétaire Général du CIEH, de la vocation principale des OIG parmi lesquelles on peut caractériser deux (2) sous-groupes.

- les OIG à caractère technique ont un objectif précis tel que le CIEH, l'ADRAO ou le CEBV par exemples, et qui mènent des activités orientées vers l'élargissement de la base et la diffusion des résultats de la recherche appliquée dans leurs domaines spécifiques.

Pour ceci la coopération entre les OIG est un impératif permanent qui peut susciter l'utilisation prioritaire de leurs services par les OIG demanderesse des prestations dans le cadre de leur compétence, au lieu de recourir à des sociétés d'études étrangères très coûteuses qui puissent au surplus l'essentiel de leurs éléments d'étude à la source du CIEH, par exemple, pour ce qui concerne les études hydrauliques. On doit rappeler toujours dans l'exemple du CIEH qu'il a été créé en remplacement des anciennes Directions Générales de l'hydraulique de l'AOF et de l'AEF et qu'il a hérité dans la succession de l'information accumulée et de l'expérience acquise en ce domaine de plusieurs décennies. Par ailleurs les OIG spécialisées disposent de budgets de fonctionnement et des dispositifs techniques permanents en hommes et en matériel. Ces avantages leur assurent des coûts d'intervention très bas qui permettent à leurs clients de réaliser des économies de ressources qui sont rares à ce moment. Il s'établira à la fois une coopération dans les faits et une complémentarité dans l'action.

- Les OIG qui ont une vocation politico-administrative recherchent régulièrement à consolider leur assise. Pour ces OIG la volonté de coopérer ne peut pas procéder d'un bon sentiment. La coopération affiche constamment pour elles, le spectre de la substitution et de la dissolution à terme. Il sera important de les guérir de cette vision pour les amener à coopérer. Dans l'ensemble leurs structures de fonctionnement tirent leurs décisions de conférences de Chefs d'Etat qu'elles n'informent jamais complètement sur le bien fondé de leurs programmes en rapport à leurs mandats, d'une part, et dont elles se prévalent de l'effet d'autorité internationale pour appuyer leurs recours aux bailleurs de fonds, d'autre part. La coopération ne présente pas pour elles le même intérêt et la même urgence que pour les OIG du premier sous-groupe.

Ma conviction est qu'il sera plus sage de procéder par étapes avec celles des OIG qui sentent l'utilité de coopérer et d'élargir progressivement le groupe de coopération autant que la nécessité à s'unir pour améliorer l'efficacité dans l'action commune, emportera la conviction des réticents. Les OIG à compétences techniques relèvent de Comités ou de Conseils d'Administration de Ministres et de Hauts Responsables Nationaux de Services Techniques dont les influences internationales ne leur préservent pas toujours les meilleures chances de succès dans les négociations avec les bailleurs de fonds. Elles sont souvent traitées en parents pauvres. Elles ont donc intérêt à souhaiter une coopération qui favoriserait l'organisation de "forum" où les OIG, les bailleurs de fonds et les techniciens internationaux de renommée confirmée pourraient exprimer leurs préoccupations aux fins de leur rechercher des solutions avantageuses à l'ensemble de la collectivité des membres. Le CILSS est indiqué pour prendre une telle initiative, et le CIEH abonderait dans cette voie autant que les modalités à convenir dans le cadre de la future coopération, assureront à tous une meilleure efficacité de fonctionnement. Dans cet esprit le domaine du mandat du CILSS pourrait être subdivisé en secteurs pour lesquels il serait désigné des animateurs chargés de mieux entretenir et diffuser l'effort de coopération.

En ce qui concerne l'époque de l'organisation de la réunion mon opinion est qu'il faudra prendre le temps nécessaire pour lui assurer toutes les chances de succès.

Ouagadougou, le 15 mai 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC TIOTSOP B. DE L'IPD/AOS

L'institut Panafricain pour le Développement (I.P.D.) est une Organisation non Gouvernementale (ONG) qui entretient des relations officielles très étroites avec les Gouvernements de l'Afrique au Sud du Sahara ce qui lui confère par la force des choses le caractère d'une Organisation Intergouvernementale (OIG), et avec tous les Organismes régionaux africains.

L'IPD a pour objet d'aider par tous les moyens légaux en son pouvoir au développement économique, social et culturel des pays africains par la formation de responsables africains capables de prendre en charge aux différents niveaux l'action à mener avec les populations en vue de leur promotion et de l'amélioration de leurs conditions de vie. (In fine article 2 des statuts). L'IPD/AOS couvre la région Afrique de l'Ouest-Sahel. Trois autres directions régionales fonctionnent au Cameroun (*1 de langue française et 1 de langue anglaise*), et en Zambie (1). Il est proposé de créer très prochainement une direction pour les pays de l'Afrique Australe.

Le personnel d'encadrement de l'IPD/AOS compte 14 enseignants du domaine des Sciences Humaines, de l'Economie et de la Planification. On peut synthétiser autour de 4 pôles d'intéressement les lignes d'action de l'IPD depuis sa création.

Il y a au premier chef la formation au cours de cycles et unités de longue et courte durée. La formation longue durée s'étale sur 9 mois à 3 ans selon le niveau de recrutement des promotions : maîtrise, licence ou baccalauréat selon le cas. Jusqu'ici nous avons essentiellement formé des planificateurs pendant les périodes de longue durée. Au cours de la période 1981-1984, nous avons formé 33 planificateurs dont 19 du Burkina Faso, le reste réparti entre le Niger et le Togo.

Cette année nous avons en cours de formation pendant 9 mois une promotion de 18 étudiants recrutés au niveau de la maîtrise au Burkina Faso, Niger, Bénin, Mali et Mauritanie. Il s'agit en fait d'un stage de spécialisation en planification régionale. Il est certain qu'en 1986 nous renouvellerons cette expérience et probablement avec en plus un cycle de formation en 18 mois. La formation courte durée qui vise une amélioration de connaissance en cours d'emploi, procède en une série de séminaires tous les ans. Ils se déroulent indifféremment sur le terrain dans les pays du ressort tout comme au siège à Ouagadougou.

Le volet de la recherche privilégie le cadre local où s'expriment les besoins réels des populations et les réalités du développement qui déterminent les exigences de la planification. Nous avons choisi comme terrain d'expérience un village du Yatenga pour ses caractéristiques typiquement sahéliennes, avec la perspective d'une extension progressive à un plus grand nombre de villages, et à terme à d'autres provinces du Burkina Faso. C'est une recherche appliquée qui tente de cerner les différents aspects du développement en relation étroite avec les populations ce qui permet d'assurer une formation immédiate par des applications directes.

Le pôle des activités d'appui/consultation se caractérise par des actions de coopération effective à des programmes et projets d'éducation en matière de développement rural mis en œuvre dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest par des Etats et/ou diverses Organisations.

Enfin dans le cadre de sessions de réflexion périodiques sur divers thèmes, nous sommes chargés d'animer dans la sous-région, le réseau des Institutions de formation et de recherche socio-économique pour le développement rural en Afrique de l'Ouest. Chaque année et depuis cinq ans, il se tient sur un thème précis, un séminaire qui offre l'occasion d'un échange fructueux d'idées et d'informations sur des problèmes aigus qui se posent à la sous-région.

Pour ce qui concerne nos perspectives, nous avons justement programmé pour cette année un séminaire de réflexion sur notre propre action et le bien fondé de notre orientation pour éventuellement y opérer des modifications. Nous pouvons dire d'ores et déjà que dans les grandes lignes, la recherche et les activités d'appui/consultation seront renforcées, la base de la formation de longue durée élargie en relation avec l'UNSO, à une composante écologie qui faisait défaut au contenu de nos programmes d'enseignement. Il ne faut pas perdre de vue que l'IPD n'a pas un programme d'activités figé. Nous intervenons à la demande des parties prenantes parce que nous voulons coller à la réalité.

L'IPD nourrit une vocation toute naturelle de coopération qui détermine et oriente son action en direction des hommes, des Organisations et des Etats. Nous sommes ouverts à toutes les formes de concertation et de collaboration qui couvrent notamment le domaine de la formation. Nous avons signé avec le CILSS un accord cadre de coopération qui n'a malheureusement pas été suivi d'effet à ce jour. Le CILSS connaît notre domaine de compétences, mais il n'a pas hésité cependant à faire appel à des services étrangers, là où nous aurions pu marquer un début d'exécution de notre accord. Nous ne sommes pas sans savoir que les aides sont parfois assorties de contraintes, et probablement que le CILSS nous fournirait à la demande, les raisons qui ont motivé cette attitude. C'est pourquoi nous sommes ouverts au dialogue et à toutes les formes de coopération telles que nous les pratiquons déjà dans les réseaux Inter-institutionnels.

Ouagadougou, le 23 mai 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC MR. SOUMA COORDONNATEUR DES OIG AU MULPOC

Votre exposé introductif m'éclaire davantage sur l'objectif de votre mission et le but visé par le CILSS dans l'organisation de la réunion des OIG qui sont parties prenantes à l'exécution de son mandat général de lutter contre la sécheresse et la désertification. La CEA et ses Agences ont réalisé de nombreuses études sur les ressources en eau, l'agriculture et la désertification dans la sous-région. En raison de sa nature juridique le Secrétariat Exécutif n'a pas réussi à mobiliser les financements requis pour exécuter les projets résultant de ses travaux. Toutefois ces études sont disponibles à l'usage des pays et des OIG qui voudraient les mettre à profit. Je sais que vous avez eu connaissance du document de la CEA qui traite des "Propositions visant à renforcer l'intégration économique en Afrique de l'Ouest". Il présente "une étude globale des activités, plans et programmes des Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest en vue d'identifier les domaines où on déplore double-emploi et négligence et de formuler des propositions de nature à rationaliser et à coordonner plus efficacement leurs activités en vue d'accélérer le processus d'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest, conformément au plan d'action et à l'acte final de Lagos". Notre tâche au MULPOC vise cet objectif général par des approches favorisant la concertation des OIG.

Le mécanisme que nous sommes entrain d'expérimenter procède par des réunions sectorielles. Dans cet esprit nous organisons des rencontres entre plusieurs OIG parfois 3 ou 4 et plus qui ont un domaine commun d'interventions. Elles y exposent les préoccupations, les expériences et les difficultés de réalisation de leurs programmes de travail. L'objectif que nous recherchons est de parvenir aux termes des discussions à une harmonisation des programmes qui améliore les chances d'un écho favorable des bailleurs de fonds. En 1984 nous avons organisé des réunions sectorielles dans le domaine de l'agriculture.

Elles nous ont rassurés que nous étions sur la bonne voie. C'est pourquoi en 1985 nous avons soumis à l'attention du Secrétariat Exécutif un document projet dont le programme des réunions porte sur deux ans et un nombre plus important de secteurs. Notre souhait est de couvrir tous les domaines des OIG, par approches successives en tirant chaque fois le meilleur enseignement de l'expérience vécue. Nous espérons par ce biais intéresser les Etats et les amener progressivement à participer activement à nos réunions sectorielles.

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres de la CEDAO ont décidé de confier à la CEA deux études sur les mesures appropriées à prendre d'une part, pour adapter les instruments juridiques de la CEDEAO aux fins d'amortir les réformes dans la restructuration des OIG et d'autre part, pour intégrer les programmes des OIG reformées dans les mécanismes de fonctionnement de la CEDEAO et de la CEA. La prochaine réunion des Hautes Instances de la CEDEAO connaîtra des résultats de ces deux études.

Nous sommes donc sur la bonne voie. Je pense que ce que le CILSS et le MULPOC peuvent faire ensemble, c'est de se donner la main pour assurer le bon fonctionnement des réunions sectorielles aux fins d'en tirer le meilleur parti l'un et l'autre dans l'intérêt des Etats et des populations.

Toujours dans le domaine de la coopération entre les OIG, le MULPOC édite un bulletin de liaison qui complète et appuie l'objectif majeur des réunions sectorielles. Le rôle du bulletin de liaison est de servir de trait d'union entre les OIG.

Nous avons établi aussi un répertoire des OIG. Il exige une constante amélioration par la mise à jour des informations qui sont mentionnées ce à quoi nous nous employons.

Niamey, le 21 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OCLALAV

Les précisions fort utiles que vous venez de nous donner dans votre exposé introductif nous permettent de mieux saisir l'objet de votre mission et les motivations du CILSS dont nous avons été informés à travers les correspondances et les contacts que nos deux Organisations entretiennent.

Nous voudrions vous préciser que l'Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de lutte Antiaviaire (OCLALAV) a été créée en 1965 entre 10 Etats membres dont 8 appartiennent à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Elle a pour mission la lutte préventive contre les acridiens spécialement axée sur le criquet pèlerin, et contre les oiseaux déprédateurs particulièrement le mange-mil, à tous les stades de développement de l'espèce.

L'Organisation s'est attelée à l'exécution de son mandat, et force nous est de constater qu'elle a réussi dans sa mission. Les méfaits du criquet pèlerin sont maintenus dans des limites acceptables depuis fort longtemps. De même, les concentrations des oiseaux granivores ont été ramenées à des niveaux peu dangereux dans la vallée du fleuve Sénégal, le delta central du fleuve Niger, et le bassin du lac Tchad. En outre l'Organisation a participé à la protection des cultures contre certains autres déprédateurs notamment les sauteriaux, et à la formation du personnel des services nationaux de protection des végétaux.

Cependant malgré cette réussite et peut-être à cause de cette réussite, l'Organisation connaît quelques difficultés financières qui résultent certainement de la situation de crise que traversent les économies des Etats membres.

Ici nous devons préciser que notre Organisation fonctionne essentiellement sur les contributions des Etats membres confortées par des ressources extérieures. Le PNUD nous apporte une assistance importante dans le financement du programme de recherche et de lutte contre le criquet pèlerin et les oiseaux granivores. La FAO, dans le cadre de sa mission de coordonnateur de la lutte contre le criquet pèlerin dans le monde, entretient avec nous d'étroites relations de coopération.

Nous avons bénéficié par le passé d'une assistance importante de la France qui a subitement tari, ainsi que des aides ponctuelles de la Belgique et de la BADEA.

Pour nous adapter à une situation de crise qui perdure dangereusement nous avons entrepris depuis 1983, d'opérer une restructuration de l'Organisation qui s'imposait du fait que le criquet pèlerin et les oiseaux granivores ont été amenés à des niveaux acceptables d'une part, et en raison de la limitation de nos ressources d'autre part. La restructuration vise à réduire nos activités dans la lutte antiaviaire, le volet le plus coûteux de nos interventions. L'Organisation n'assurera désormais que la coordination des actions menées par les Etats membres. La lutte préventive contre le criquet pèlerin qui est de loin le déprédateur le plus dangereux demeurera l'axe essentiel de nos activités en même temps que nous continuerons d'apporter un soutien plus actif à la formation et aux services nationaux de protection des végétaux.

Cette nouvelle orientation accrédite davantage la similitude de nos préoccupations avec l'OICMA, surtout si on juge par les effets et les causes qui les déterminent il n'y a aucune différence entre les déprédateurs qui sont de même nature. En marge des caractères biologiques et des techniques d'intervention dans la lutte, le criquet pèlerin se manifeste dans toute la zone sahélo-désertique depuis la Mauritanie jusqu'en Inde sans pénétrer les parties de forêt. Le criquet migrateur africain se reproduit dans le delta du fleuve Niger et son activité est pratiquement limitée à l'Afrique au Sud du Sahara.

Si l'on se rappelle par ailleurs le recouvrement des Etats membres de l'OCLALAV et de l'OICMA, on est tenté de conclure que les préoccupations des deux Organisations sont communes sinon complémentaires pour le moins, et qu'il y a un intérêt évident à susciter une coopération très étroite entre elles.

Avec le CILSS nous entretenons des rapports très anciens qui nous ont permis d'acquiescer à l'occasion une assistance financière directe. Nous avons eu à élaborer des programmes de travail pour les phases de première et deuxième génération du CILSS dans le cadre de la protection des végétaux. Il était bon de le rappeler ici. Notre volonté est de renforcer cette coopération

ce d'autant que tous les Etats membres du CILSS sont membres de l'OCLALAV, à une exception près. Nos préoccupations sont identiques dans la lutte contre les déprédateurs et la protection des végétaux.

Sur le plan général il faut reconnaître que de nombreux organismes d'aide objectent qu'il y a trop d'Organisations Intergouvernementales surtout en Afrique de l'Ouest, et ils en tirent parfois le prétexte systématique d'une fin de non recevoir à des projets même bien charpentés. Les Etats qui sont pratiquement les mêmes membres de toutes ces OIG font des inscriptions budgétaires importantes pour assurer leur fonctionnement sans tirer tous les avantages qu'ils y attachaient. Cet encombrement devient parfois si sensible que les Etats négligent l'utilité comparée des Organisations pour ne plus voir que l'incidence financière qu'elles occasionnent. Au delà de ce constat à froid, il faut considérer que ces Organisations ont été créées pour répondre à des besoins. La tendance est que les Etats aimeraient traiter de plus en plus avec de moins en moins d'interlocuteurs. Aussi il devient nécessaire que les OIG tentent d'apporter une coordination dans leurs actions et qu'à un certain niveau nous puissions englober tout ou partie de nos programmes dans un cadre commun. Au départ à l'OCLALAV nous avons pensé à l'OUA mais l'OUA c'est trop grand avec beaucoup d'interférences et pas assez de moyens. La leçon de l'expérience nous enseigne que les Organisations les plus viables sont celles qui répondent aux préoccupations réelles des Etats membres. Il est indispensable que les Etats obtiennent dans le cadre des OIG les solutions à leurs problèmes, au risque d'avoir à faire à des pays qui sont certes africains mais qui posent d'autres problèmes que ceux de l'ensemble de la collectivité.

L'appartenance à une même Organisation n'exprime pas toujours une communauté de préoccupations. A l'OCLALAV nous pensons que la CEAO offre un cadre adapté pour de nombreuses activités diversifiées avec l'avantage de simplifier les procédures. Les OIG de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest peuvent trouver dans ce cadre la matière à développer leurs activités tout en préservant leur spécificité.

La réunion que se propose de tenir le CILSS nous fournira l'occasion d'affirmer cette volonté de coopérer et d'exposer les avantages qu'il y a de mettre en pool les moyens techniques et humains qui sont disponibles dans la sous-région.

Nous nous félicitons de cette heureuse initiative à laquelle nous participerons en apportant notre contribution à sa réussite. La date du mois de Juillet ne nous convenait pas parce qu'elle concidait avec la tenue de notre Conseil d'Administration. La nouvelle proposition du mois de Novembre a par contre notre préférence. Nous n'avons pas de contraintes majeures à cette époque. Nous ne sommes pas fixés sur le lieu de la réunion qui pourrait se tenir à Ouagadougou ou à Dakar. Il conviendrait peut-être que ce soit à Ouagadougou qui abrite le siège du CILSS.

Dakar, le 3 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE DU NIGER

Nous vous remercions pour votre exposé introductif clair et précis. Nous pensons à l'Office du Niger que la tenue de la réunion du mois de novembre, est une bonne initiative. Nous avons participé à différentes réunions de responsables de Pays africains chargés du développement du secteur agricole. Ces rencontres ont pratiquement toujours été organisées par des Pays européens et souvent chez eux. La dernière en date dont j'ai une bonne souvenance, est celle de Berlin organisée par la République Fédérale d'Allemagne (RFA). Le séminaire portait sur les mécanismes de production et de commercialisation des produits de l'agriculture. Sans rien enlever à la valeur et au principe de ces réunions, nous avons déploré entre certains responsables africains le fait que les exposés et les thèmes de discussions des programmes auxquels nous étions soumis, ne répondraient pas entièrement à notre attente. Les expériences et les termes de référence utilisés par les conférenciers sont tirés de mécanismes qui ne correspondent pas aux nôtres en sorte qu'il est parfois difficile de faire le point entre nos pratiques et les techniques exposées. Ces observations étant communément partagées, nous nous sommes posés la question de savoir s'il ne serait pas plus profitable d'organiser nous-mêmes les réunions de cette nature en les adaptant à notre environnement économique, ou pour le moins en recherchant à les réorienter dans une direction plus centrée sur nos préoccupations réelles. C'est pourquoi nous disions tantôt que cette réunion était plus que nécessaire.

L'Office du Niger est une vieille institution de la colonisation du début des années 1930. Elle a construit à l'époque le barrage de Sansanding à vocation essentiellement rizicole par l'irrigation de plaines estimées à des centaines de milliers d'hectares. En 1953 à peine 25 000 ha étaient mis en valeur, et actuellement notre aire d'exploitation couvre environ 50 000 ha.

Au cours de ce demi-siècle d'existence nous avons été confrontés à pratiquement toutes les difficultés que l'on rencontre dans l'administration des systèmes de colonats, la gestion des eaux d'irrigation et les problèmes de riziculture. Nous ne sommes certainement pas parvenus à lever toutes nos difficultés. Cependant nous avons traité des problèmes avec beaucoup de bonheur. Nous aimerions mettre notre capital d'expérience à la disposition des Organisations Intergouvernementales qui veulent pratiquer la riziculture par irrigation. Nous sommes tout aussi disposés à mettre à profit les expériences des autres pays et des Organisations Intergouvernementales dans les voies où nous n'avons pas encore trouvé une solution satisfaisante à nos préoccupations. Il est évident que les problèmes ne se posent pas dans les mêmes termes dans tous les pays, et parfois dans les différentes régions d'un même pays, cependant on peut toujours tirer parti des points de similitudes et dans la manière d'approcher les problèmes. Il faut que nous puissions mettre en commun nos expériences dans les différents domaines de nos préoccupations.

Dans un passé pas très lointain, l'Office du Niger avait encore une fonction de production dirigiste qui rappelait par bien de côtés la période coloniale. L'incitation était pratiquement nulle. L'entretien des ouvrages se réduisait au strict minimum. La production et la commercialisation du riz paddy plafonnait invariablement avec des baisses sensibles par moments. Nous avons fait les tentatives de restructuration du mode d'exploitation en changeant notre fusil d'épaule. Et nous avons eu raison. Les orientations de notre expérience ont trouvé un écho favorable auprès des Autorités Gouvernementales qui ont pris les décisions qui s'imposaient. Le Ministre de l'Agriculture est chargé de veiller à l'application des nouvelles mesures.

1. — La fonction principale de l'Office du Niger est dorénavant celle de prestation de services aux exploitants agricoles de l'Office. La réduction progressive de l'encadrement est envisagée parallèlement à des mesures d'accompagnement de prise en charge de certaines responsabilités par les collectivités agricoles à créer.

2. — La décentralisation des missions et responsabilités au sein de l'Office implique un mécanisme de fonctionnement des pouvoirs autonomes des différentes zones de l'Office du Niger et des pouvoirs de conception, de coordination et de contrôle de la Direction Générale à SEGOU.

3. — Les statuts fonciers et de l'exploitant prévoient le droit d'usage de la terre sous la forme d'un "permis d'occuper à durée variable". Le permis peut devenir permanent, et inaliénable sous certaines conditions avec transmission de plein droit à un héritier direct.

4. — L'installation sous contrat des exploitants non liés à l'Office du Niger est autorisée dans certaines conditions sous réserve de l'application des directives d'exploitation de l'Office.

5. — L'application de mesures appropriées en matière de prix agricoles et de libéralisation de la commercialisation du riz paddy, est envisagée dans le cadre du programme de restructuration du marché céréalière.

6. — Le remboursement des dettes des paysans sera gélé pendant une durée de 3 ans qui couvre la période de l'étude de la situation d'endettement global et des créances de chaque colon. L'échelonnement des remboursements intégrera les niveaux des ressources d'exploitation des paysans, l'objectif de relance de la production, et la sécurité financière de l'Office.

7. — D'autres mesures d'accompagnement complètent le dispositif. Elles portent sur l'assainissement financier de l'Office ; les relations entre l'Office, l'Administration et le Parti ; le nouveau statut du personnel ; l'incitation à l'installation d'exploitations privées modernes dans les périmètres de l'Office; et la coordination des actions des bailleurs de fonds.

La réponse des paysans à nos propositions est très favorable. Déjà cette année la tendance de la production de riz paddy monte.

Nous gardons l'esprit par ailleurs que la liberté de production laissée aux paysans va promouvoir une production accrue et diversifiée des autres céréales.

Voilà une autre expérience sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir. Nous avons l'occasion d'en reparler plus amplement à la réunion de novembre.

Ségou, le 13 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OICMA

Je voudrais vous souhaiter la bienvenue parmi nous à l'OICMA et vous dire toute notre satisfaction pour l'initiative du CILSS de tenir une réunion de concertation entre les OIG de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest au mois de novembre. L'Organisation Internationale contre le Criquet Migrateur Africain (OICMA) a été créée en 1962 par une convention entre 17 Etats Africains au Sud du Sahara. Elle s'inscrit dans la logique de la convention de 1952 entre les anciennes puissances coloniales qu'administraient les territoires de ces Etats. L'Organisation est chargée de dépister et de détruire les bandes ou essaims du criquet migrateur africain à tous les stades de développement de l'espèce dans les aires grégarigènes des Etats membres, de mener les recherches sur les facteurs écologiques et sur les méthodes préventives de lutte les plus économiques et efficaces. Dans l'exécution de sa mission, l'Organisation peut solliciter le concours des Etats contractants.

La stratégie générale de lutte préventive pour maintenir le criquet migrateur dans les aires grégarigènes se déploie dans les deux zones de prédilection à travers quatorze (14) secteurs, avec quatre (4) équipes par secteur. Les équipes disposent d'un équipement complet et adapté à l'urgence et à l'ampleur des mouvements du criquet. Il ne faut pas oublier que le criquet migrateur peut parcourir 800 km par jour. Des installations de communication par radio assurent un contact permanent entre toutes les bases de surveillance pour véhiculer l'information sur la situation écologique et la densité du criquet dans les aires grégarigènes. On estime qu'une population de 2 000 criquets à l'hectare est un seuil critique qui nécessite une intervention. Le matériel de lutte comprend des petits engins de déplacements, des autos et des avions, d'une part, des produits chimiques de destruction des larves et des sujets adultes selon le cas, d'autre part. La catégorie de l'équipement d'intervention est déterminée par l'importance du danger à encourir. Par une surveillance permanente des aires grégarigènes et l'observation des conditions climatiques, du niveau et de la distribution pluviométrique (50 à 150 mm par mois), du système des crues du fleuve, nous sommes parvenus à limiter l'influence néfaste du fléau à des proportions raisonnables. Nous apportons par ailleurs notre soutien à la recherche, à la formation et à la protection des végétaux contre le criquet migrateur.

La structure fonctionnelle de l'Organisation comprend les organes suivants :

- le Conseil d'Administration administre l'Organisation. Il est composé de représentants des Ministères de tutelle dans les Etats membres où ses réunions se tiennent à tour de rôle tous les ans. Le Président du Conseil est élu pour trois (3) ans.

- la Direction Générale est l'organe d'exécution des attributions de l'Organisation et des décisions du Conseil d'Administration. Le Directeur Général est désigné par le Conseil pour un mandat de quatre (4) ans. Il assure le bon fonctionnement des services et en fait rapport périodiquement au Conseil lors de ses réunions.

- le Comité Exécutif comprend sept (7) membres dont le Président désigné par le Conseil d'Administration pour un mandat de trois (3) ans, un (1) membre représentant le Président du Conseil, et cinq (5) membres choisis parmi les représentants des Etats pour une période de deux (2) ans. Le Comité connaît des affaires courantes en accord avec la politique générale du Conseil et dans le cadre des propositions budgétaires dont il apprécie les inscriptions, les dépenses et les transferts de chapitre à chapitre.

- la Commission Scientifique définit la politique de l'Organisation et soumet au Conseil d'Administration les programmes d'activités. Il comprend des membres de droit dont le Directeur Général qui en assure la Présidence, et tout autre spécialiste que la Commission juge utile de consulter.

Le budget de fonctionnement de l'Organisation est financé par les contributions des Etats. Le pourcentage de participation fixé dans la convention se détermine par rapport au PIB dans les limites maximales de 2% de 10% du budget de fonctionnement. Celui-ci n'a pas subi d'augmentation depuis huit (8) ans et depuis cinq (5) ans l'Organisation n'arrive pas à recouvrer annuellement 25 % des contributions des Etats. Aussi nos activités se trouvent réduites dans une moindre proportion mais sans toute l'efficacité qu'on lui connaissait par le passé.

Le budget d'investissement se nourrit d'assistances extérieures du PNUD, de la FAO, de l'US/AID, du FED, de la BAD, principalement. Il porte sur la fourniture de l'équipement, des produits chimiques de traitement, et des pièces détachées de rechange. Il faut observer que l'efficacité de cette contribution à notre action est étroitement liée à l'exiguité de budget de fonctionnement qui n'arrive même plus à couvrir les charges fixes d'exploitation des équipements. Par le passé, l'Organisation n'avait jamais connu des problèmes financiers de cette importance. Les sources de financement extérieures ne veulent plus participer au fonctionnement de l'Organisation. Nous sommes obligés par exemple de louer nos avions à des Organisations Internationales à Bamako pour amortir leurs charges de fonctionnement et d'entretien. Il y a semble-t-il trop d'Organisation Intergouvernementales qui seraient à la même enseigne que nous. Pour nous adapter à la situation, nous avons tenté d'opérer une réorganisation de nos structures. Mais on ne peut pas aller très loin dans cette voie à moins que de ne rien faire et de tuer l'Organisation. Notre budget de fonctionnement est resté invariablement le même depuis plusieurs années et les Etats ne paient pas. Ces difficultés risquent de compromettre définitivement le fonctionnement de l'Organisation et favoriser l'émergence de la menace du criquet migrateur africain. Il y a donc un intérêt évident à trouver d'autres solutions. La fusion entre l'OCLALAV et l'OICMA qui est à l'étude de fonctionnement par la réduction de 30% du personnel. Cependant aucune solution ne sera viable si les Etats ne paient pas leurs contributions.

C'est la preuve que nous sommes disposés à aller très loin dans la coopération avec les Organisations Intergouvernementales, surtout si cette coopération doit nous assurer une économie de ressources qui sont rares actuellement. Nous entretenons de très bonnes relations avec toutes les OIG installées au Mali. L'Organisation est partie prenante à toutes les réunions de concertation pour sortir de la confusion que nos différentes difficultés entretiennent. Nous assistons à la réunion du mois de novembre mon Directeur Technique et moi-même. Ce sera l'occasion d'un échange fructueux d'expériences et d'idées sur les nouvelles directions de recherche.

Bamako, le 11 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC M. GUEYE DIRECTEUR TECHNIQUE DE L'OMVG

Je voudrais vous remercier de nous rendre visite et vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Avez-vous déjà rencontré les autorités de l'OMVS ? Dans l'affirmative, je vous dirais par similitude que l'OMSV comme l'OMVG sont des Organisations technico-économiques.

L'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) est de création récente (1978). Nous nous occupons à l'origine du bassin du fleuve Gambie qui se déploie en forme de pistolet sur la République de Gambie et une partie du Sénégal Oriental ainsi qu'il apparaît sur nos cartes de travail. En 1981 nous avons été joints par le pays en amont du fleuve Gambie, la République de Guinée. Au total une superficie comprise entre 77 000 et 78 000 km², en somme un petit bassin par rapport aux bassins du fleuve Sénégal (1/3), du fleuve Niger ou du lac Tchad. En 1983 l'Organisation s'est agrandie de la Guinée-Bissau avec les deux petits bassins du système des eaux des fleuves Kiloba-Kourouba et Kayanga-Joval qui sont limitrophes du fleuve Gambie.

Les Etats membres de l'OMVG sont à présent : la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Sénégal. La structure de l'Organisation est charpentée comme à l'OMVS. Les organes permanents sont les suivants :

— La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement définit la politique de coopération et de développement de l'Organisation et prend toutes les décisions qui en découlent notamment au plan de la politique économique en général. La Présidence est tournante tous les deux ans.

— Le Conseil des Ministres traduit les orientations politiques de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en termes d'actions dont il contrôle la bonne exécution.

Il se réunit deux fois par an. La Présidence est assurée à tour de rôle tous les deux ans par chacun des Etats.

— Le Haut Commissariat est l'organe d'exécution de l'OMVG. Il mène ses activités à travers la Direction Administrative et Financière et la Direction des Services Techniques.

— La commission permanente des eaux gère l'utilisation des eaux par les Etats et par les secteurs d'activité économique. Elle émet un avis consultatif à l'adresse du Conseil des Ministres. L'OMVG est chargée de l'application de la convention relative au statut du fleuve Gambie, de la coordination des études et des travaux de mise en valeur des ressources du bassin du fleuve Gambie sur les territoires nationaux des Etats membres de l'Organisation, et de toute mission technique et économique que les Etats membres voudront ensemble lui confier.

Notre vocation est donc essentiellement régionale. Nos activités répondent exclusivement aux besoins communautaires qui pourraient concourir au développement et ou résulter de l'exploitation de toutes les ressources et potentialités rendues disponibles par les réalisations de mise en valeur de la zone.

Pour l'exécution de notre mandat nous sommes dans la phase de réalisation des études fondamentales de base dont nous sentions un grand besoin. Certes il existait de nombreuses études au niveau des deux Etats, le fleuve Gambie a depuis toujours fait l'objet d'études conjointes ou par l'un ou l'autre des Etats de Gambie et du Sénégal. Mais il fallait les collecter, les compiler pour les besoins des différentes directions de recherche, souvent les compléter et actualiser leurs données, et parfois entreprendre de nouvelles études.

Ainsi nous avons dû réaliser un programme de cartographie à l'échelle du cinquante millième (1/50 000) de l'ensemble du bassin sous la forme de photocarte avec toutes les courbes de niveaux, sur un financement US/AID. Les études pédologiques des trois bassins sont en cours avec l'appui d'un financement conjoint PNUD - FAO. Nous terminons actuellement les études socio-économiques et environnement du programme qui nous est assigné.

Pour notre première génération de construction des barrages, la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement nous a prescrit un programme de réalisation de trois barrages :

— le barrage anti-sel de Nalingho en Gambie dont le dossier d'exécution est achevé. Nous recherchons les financements de l'ouvrage.

— Le barrage de réservoir d'eau à vocation multiple de kekréti dans le Sénégal Oriental dont les études de factibilité sont terminées. Nous recherchons les financements des études d'exécution.

Depuis la participation de la Guinée à l'Organisation nous avons pris en compte les sites intéressants de Konya, du Kogou-Foulbé et du Kankakouré dont nous recherchons très activement les financements des études de factibilité. Pour ce qui concerne les deux petits bassins limitrophes qui intéressent au premier chef la Guinée-Bissau, il est prématuré de parler d'actions réelles de l'OMVG. Tout au plus on peut signaler que nous menons les préétudes pour approcher les bailleurs de fonds en vue du financement des études fondamentales de base.

Au Sénégal plus particulièrement, la SODAGRI exploite déjà les rizières aménagées à partir du barrage de Lalambé dans le bassin du Kayanga. Les études de factibilité et d'exécution du barrage de Saltignho dans le bassin du Koliba-Kouroubal ont été réalisées sur un financement du PNUD.

Pour l'ensemble, nous avons à l'étude l'établissement d'un schéma directeur de la mise en valeur des systèmes des eaux des bassins fluviaux sous la responsabilité de l'Organisation. Il s'agira d'élaborer un recueil du programme général de nos actions; j'allais dire un bréviaire ou tous les projets seront repertoriés. Chaque projet y sera représenté par une description sommaire avec les justificatifs et les besoins de financement, à l'usage des États membres et des bailleurs de fonds. Le programme de développement impliquera des côtes sur l'environnement et une péjoration des conditions climatiques.

Là aussi nous avons à cœur de veiller à apporter toutes les mesures correctives d'atténuation qui ressortiraient des études de nos perspectives de réalisations.

Toutes ces opérations trouvent leur cadre d'exécution dans la convention relative au statut du fleuve Gambie. L'accord de siège nous transfère de Kaolac à Dakar en 1982. Il demeure au plan juridique qu'il sera nécessaire d'élaborer les textes de base qui préciseront la portée et les implications de toutes nos actions. Dans ce cadre nous venons de tenir une réunion sur le statut des ouvrages d'intérêt commun aux fins notamment de déterminer les responsabilités respectives des États membres dans les financements à opérer. Les études de préinvestissement ont été financées par des subventions à l'Organisation.

En matière de coopération la volonté existe. Notre position à Kaolac ne favorisait pas l'éclosion de cette perspective dans les relations que nous pouvions entretenir avec les Organisations Intergouvernementales, les bailleurs de fonds et même avec les autorités des États membres. Mais depuis notre installation à Dakar en plein courant des mouvements de transports internationaux, les possibilités de contacts ont améliorés le fonctionnement de l'Organisation. Il faut reconnaître que nous nous sommes largement inspirés de l'OMVS "l'Organisation sœur" à quelques différences près qui traduisent nos spécificités à l'OMVG. Nous avons tiré de son expérience tout l'enseignement utile pour assurer à nos actions l'efficacité souhaitable dans l'approche des bailleurs de fonds tout comme dans notre organisation administrative. Avec l'OMVS nous avons de très bonnes relations qui couvrent les échanges d'expériences et d'experts dans différents domaines de nos préoccupations communes. Nous suivons avec intérêt ce qui se passe au niveau du MULPOC, à l'ADRAO, et dans le système ouverts à toutes les formes de coopération. Cette intention sera matérialisée par le Centre de Documentation que nous projetons de créer avec le concours de l'US/AID. Ce sera un instrument privilégié de nos relations avec les OIG qui ont les mêmes préoccupations que nous. La réunion du CILSS au mois de novembre nous donnera l'occasion d'établir les bases de cette coopération.

Dakar, le 8 juin 1985.

RESUME DE L'ENTRETIEN AVEC M. WANE DIRECTEUR FORMATION ET PROMOTION HUMAINE A L'OMVS

Je voudrais d'abord vous souhaiter au nom du Haut Commissaire et au nom de mon collègue le Directeur du Développement et de la Coordination dont j'assume l'intérim, la bienvenue à Dakar. Je crois pouvoir dire sans me tromper et sans être désavoué que les activités du CILSS nous intéressent énormément parce qu'elles traduisent l'objectif assigné à l'OMVS, à savoir l'autosuffisance alimentaire et le recul de la désertification. Ces deux phénomènes sont liés. C'est parce que nous subissons les effets de la désertification que nous connaissons dans la sous-région un déficit vivrier de quelques 800 000 tonnes de céréales. Je dois saluer votre venue et réaffirmer notre disponibilité et notre soutien pour la réussite de votre mission.

Si votre programme de séjour à Dakar le permettait il serait utile que vous puissiez rencontrer chacun de mes collègues actuellement absents pour mieux éclairer les documents que nous allons vous remettre. Ce serait l'occasion de compléter votre opinion sur l'Organisation et son fonctionnement. L'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) a été créée dans sa forme actuelle en 1968 entre les trois (3) Etats du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. La structure fonctionnelle comprend les organes permanents suivants :

- la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement dont la Présidence est tournante tous les deux ans à l'époque des réunions qu'elle tient pour définir les orientations de la politique de coopération et de développement de l'OMVS.

- Le Conseil des Ministres traduit les décisions politiques de la conférence des Chefs d'Etat et du Gouvernement en termes d'actions dont il s'assure de la mise en œuvre. Il se réunit deux fois par an.

La Présidence du Conseil des Ministres est tournante tous les deux ans avec la précaution que le même Etat n'assume pas pendant la même période la Présidence des deux organes.

- Le Haut Commissariat est l'organe exécutif de l'OMVS. Il développe ses activités à travers quatre directions : Développement et Coordination, Infrastructure Régionale, Investissements, Formation et Promotion Humaine.

- La Commission permanente des Eaux gère l'utilisation des eaux du fleuve Sénégal par les Etats et les secteurs d'activité économique.

L'Organisation a pour mission essentielle la réalisation du barrage anti-sel et d'irrigation de DIAMA au Sénégal, du barrage régulateur hydro-électrique et d'irrigation de MANATALI au Mali, de la Centrale Hydro-électrique de MANANTALI, des aménagements de la navigation sur le fleuve Sénégal, et de la Compagnie Inter-Etat de navigation.

Les ouvrages des deux barrages sont en cours d'exécution de même que les études des projets d'accompagnement pour les aménagements et l'exploitation des potentialités induites dans la perspective d'un développement intégré de la région. Il faut préciser que toutes nos actions s'inscrivent dans une vision globale d'intégration économique de la sous-région. Le principal moteur de cette orientation politique est l'agriculture s'appuyant sur la possibilité de mettre en valeur environ 375 000 ha de terres irrigables dans les trois Etats. A terme cette intégration économique couvrira fatalement la mission générale de coordination et d'harmonisation des politiques tous azimuts de développement des ressources du bassin du fleuve Sénégal qui seront rendues disponibles par la réalisation des infrastructures régionales. Il sera alors nécessaire de planifier nos différentes actions pour atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Nous pensions que la clé de voûte, la justification principale de l'OMVS est l'autosuffisance alimentaire. Il faudrait arriver à nourrir nos populations en résorbant le déficit alimentaire des 800 000 tonnes que nous connaissons actuellement.

C'est sur la base de cette considération que j'allais paraphraser en disant que nous sommes un petit CILSS pour trois Etats et poursuivant les mêmes objectifs que lui, à savoir l'autosuffisance alimentaire et le recul du désert. Nous sommes donc partie prenante à toutes les activités que le CILSS peut développer dans ce sens.

La politique générale de l'OMVS vise à élargir le champ de sa coopération avec tous les partenaires qui pourraient contribuer de quelque manière que ce soit à la réalisation de son programme de mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal.

Parmi eux les Organisations Intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest ont une inclination toute naturelle même si l'organisation se trouve au stade de la recherche des modalités pour concrétiser cette volonté de coopération sous-régionale. La réunion de concertation des OIG intervenant dans le domaine de l'autosuffisance alimentaire et de la lutte contre la sécheresse que le CILSS se propose de tenir en novembre et à laquelle nous nous réjouissons de participer, nous fournira l'occasion d'établir les bases d'une fructueuse coopération entre les Organisations attelés à la même tâche.

Dakar, le 5 juin 1985.

Imprimerie Nationale Ouagadougou – Dépôt Légal n° 1794